

# Étude de quelques noms cités dans le diplôme d'Otton I<sup>er</sup> pour le monastère de Nivelles

(24 janvier 966)

par MAURICE-A. ARNOULD.

---

Le diplôme auquel nous revenons ici est bien connu des toponymistes et des historiens. En effet, pour une époque où les textes sont loin d'être abondants, il donne l'énumération d'un bon nombre de localités (brabançonnes pour la plupart) où l'un de nos plus anciens monastères avait ses biens. Dans une étude très fouillée, parue ici même en 1930, M. A. VAN LOEY a tenté de classer les noms de personnes et de lieux cités par le diplôme, en divers groupes linguistiques : noms mérovingiens, romans, germaniques, et mixtes (1). Il a rassemblé les identifications qu'on peut proposer pour la plupart de ces noms et il en a même fourni quelques-unes d'inédites. Nous avons espéré donner un complément digne de son enquête, en réunissant quelques remarques sur certains noms que M. VAN LOEY a déjà examinés et sur certains autres que, faute d'arguments péremptoires, il a provisoirement laissés dans l'ombre (2).

\* \* \*

(1) A. VAN LOEY, *Onomastiese studie over een oorkonde in Brabant d. d. 966* (Bulletin de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie, t. IV, 1930, p. 51-73).

(2) Au seuil de notre article, nous tenons à remercier MM. P. Bonenfant et A. Van Loey des utiles remarques dont ils ont guidé notre démarche.

Notre texte — il est utile de le rappeler — a souvent inquiété les diplomatistes. Le malheur veut, en effet, qu'il ne soit connu que par des copies et, surtout, que le même Cartulaire nous le transmette en deux versions, dont la première (copie A) ignore la longue liste de biens qui figure dans la seconde (copie B) (1). De là à conclure à une interpolation, il n'y a qu'un pas. Déjà, vers 1880, TH. SICKEL l'avait franchi (2). Son opinion a généralement prévalu chez les historiens (3). Mais M. VAN LOEY, au terme de son examen, a conclu que la liste de B ne devait pas être interpolée, et que A était plutôt un extrait de B (4).

Il est peu aisé de se faire une opinion définitive. Rien de suspect n'est à signaler dans les parties formelles du diplôme et son protocole peut aussi bien s'adapter à une confirmation spéciale, se rapportant aux trois localités de *Ramesbecca*, *Quercus frondissimus* et *Hunsa* (qui seules figurent dans A), qu'à une confirmation solennelle et générale de toutes les possessions de Nivelles. Toutefois, la fin du dispositif semble bien montrer que c'est à une confirmation du deuxième genre qu'on a affaire (5) et, dès lors, on ne conçoit pas pourquoi une liste des biens aurait été

(1) A. G. R. Archives ecclésiastiques, n° 1417, *Cartulaire de Nivelles* (fin du XV<sup>e</sup> s.). Première version (originale, selon Sickel) : f° 394 (A). Seconde version (interpolée, selon le même) : f° 9-10 (B). On connaît encore une copie de A, datée de 1549, aux Archives de Vienne (voir ci-dessous, p. 3, n. 1).

(2) M. G. H. *Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. I (Hanovre, 1879-1884), p. 432.

(3) Voir notamment : G. KURTH, *La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France*, t. I (Bruxelles, 1895), p. 442, et P. BONENFANT, *Le pagus de Brabant* (Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques, t. V, 1935, p. 25-78), p. 52.

(4) A. VAN LOEY, *op. cit.*, p. 72-73.

(5) ... *et quidquid pertinet ad mensam et utilitatem cuiusque modi fratrum et sororum, die nocteque Gertrudi fratribus ac sororibus famulantibus pro spe divine remunerationis nostra largiflua munificentia donavimus et fideliter nostro precepto confirmavimus, ut liberam habeant potestatem prescriptas res tenendi vendendi commutandi et suis ut libuerit usibus adiungant...*

omise, ou plus exactement restreinte à trois localités. Par contre, on ne peut affirmer qu'on ait voulu fournir une liste exhaustive, puisque le domaine de Nivelles, où est construit le monastère même, n'est pas cité. Enfin, un troisième texte, conservé aux Archives de Vienne (la copie C de SICKEL), nous livre la même version que A, d'après l'original, à en croire l'attestation du notaire qui fit la collation (1). De sorte que la solution de ce problème semble ajournée, jusqu'au moment où on disposera d'une étude approfondie du domaine de ce monastère et de son évolution, instrument de travail qui jusqu'ici a fait défaut aux historiens. Provisoirement, on peut considérer le document comme sûr. Les recherches de M. VAN LOEY ont montré que des noms d'un archaïsme incontestable s'y relèvent. Tout le diplôme apparaît certes comme un centon d'éléments disparates : diplômes antérieurs (*Vorurkunden*, comme on dit en Allemagne) ou plus probablement extraits de polyptiques. Que l'amalgame de ces divers fragments soit le fait du rédacteur du X<sup>e</sup> siècle, ou d'un faussaire postérieur, il reste néanmoins établi que nous avons là la transcription de donations qui remontent au haut moyen âge, certaines même à l'époque mérovingienne. Telle sera, jusqu'à information plus ample, notre conclusion.

\* \* \*

Ces réserves étant formulées quant à la forme, nous en venons au fond. Les premières remarques que nous proposerons à la faveur des toponymistes, procèdent d'une hypothèse qu'émit, en 1937, notre maître M. le professeur

(1) « *Collatione facta cum originalibus litteris, concordat de verbo ad verbum cum eis per me. Danielis notarium (seing) admissum.* » Il s'agit d'une copie authentique annexée, parmi d'autres, à la minute originale d'une confirmation des privilèges de Nivelles par Charles-Quint, en date du 27 novembre 1549. (Communiqué par M. Bonenfant).

P. BONENFANT, au cours de ses leçons de Géographie historique. Occupé à relever les plus anciennes mentions de Bruxelles, il reprit celle qu'on trouve dans le diplôme de 966 et qui a déjà si souvent éveillé l'attention :

... *Regennaldus presbiter stadium unum in Bruocsella supra (1) fluvium Braina, mansas septem, ecclesiam matriciam, silvam et prata...*

M. BONENFANT fit observer que le diplôme ou le texte original avait dû être — comme beaucoup de textes du haut moyen âge — dépourvu de ponctuation précise ; que celle qu'on trouvait dans les *Monumenta Germaniae historica* n'était qu'une conjecture de l'éditeur (2) ; qu'en tout cas il était permis de comprendre le texte autrement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors : le prêtre Regennaldus devait avoir donné au monastère de Nivelles un *stadium* à Bruxelles et, sur la rivière qui s'appelle *Braina*, sept manses, une église mère, un bois et des prairies. Cela revenait, en somme, à rétablir un signe de ponctuation, soit à intercaler une virgule entre les mots *Bruocsella* et *supra*.

Cette hypothèse est fort ingénieuse. Le fait qu'un bien soit déterminé par la rivière à proximité de laquelle il se trouve, et non par le nom du domaine où il est situé, n'a rien d'anormal. D'abord — remarque générale — il est vain d'attendre un grand souci d'ordonnance de la part

(1) Le texte du Cartulaire donne *supra*, et non *super* comme on trouve dans ses diverses éditions.

(2) On s'en rend compte en confrontant cette édition avec le texte du Cartulaire. Le scribe du XV<sup>e</sup> s. ne se sert que d'un seul signe de ponctuation : la barre oblique /, et fort rarement. En particulier, il n'a pas tracé de barre entre *Bruocsella* et *supra*. Sichel n'en met pas non plus. GRAMAYE (*Antiquitates Bredanae*, Bruxelles, 1610, p. 7-8) et MIRÆUS (*Notitia ecclesiarum Belgii*, Anvers, 1630, p. 112 ; repris dans MIRÆUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. I, Louvain, 1723, p. 654), qui les premiers éditèrent le texte, en mettaient une. Ainsi fait aussi M. BONENFANT, *Quelques cadres territoriaux de l'histoire de Bruxelles* (Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, t. XXXVIII, 1934), p. 12, n. 1.

d'un rédacteur du moyen âge. Et puis, notre diplôme offre d'autres exemples de biens désignés d'une manière identique (1).

Jusqu'ici, certains toponymistes, comme M. CARNOY (2), ont voulu voir dans la *Braina* un nom primitif de la Senne, ou tout au moins, comme G. KURTH, le nom d'un de ses affluents étendu exceptionnellement à la rivière principale (3). M. VINCENT, dans son étude sur la Senne, s'est abstenu de partager cette opinion (4), que n'appuie que notre seul diplôme. L'hypothèse de M. BONENFANT — si on veut l'admettre — supprime cet argument unique et, dès ce moment, il n'est plus permis de supposer que la Senne se soit jamais appelée *Braina*. M. VINCENT croit, au contraire, qu'elle a dû porter primitivement le nom d'un de ses sous-affluents, la *Samme* (5). Quant à la *Braina*, elle reste, comme l'indiquait déjà KURTH, le Hain, un autre affluent de la Sennette, qui passe à Braine-l'Alleud, Wauthier-Braine et Braine-le-Château, et à qui, il y a peu de temps encore, on donnait le nom de *Braque*. Or, le long du Hain, le monastère (et plus tard : le chapitre) de Nivelles possédait plusieurs biens.

(1) ... *Hadebrandis mansas duas, culturam unam, prata et silvam super fluvio Til...*

... *Bertha cum filiis suis Harnulfo, Hermanno, Guiardo mansas quinque super fluvio Trer, prata et silvam...*

Avec le pagus, sans le domaine : la donation faite par Hillinus : ... *in pago Brabantinse, super fluvio Ippingohaim...*

(2) A. CARNOY, *Origine des noms de lieux des environs de Bruxelles*, (Bruxelles, 1927), p. 43. Cette opinion est déjà émise par A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. I (Bruxelles, 1845) p. 11.

(3) G. KURTH, *op. cit.*, p. 442.

(4) A. VINCENT, *La Senne. Etude toponymique* (Revue de l'Université de Bruxelles, t. XVIII, 1912-13, p. 607-627). L'opinion de KURTH n'est pas citée par M. VINCENT.

(5) *Ibidem*, p. 621-623. L'attribution du nom de la Samme à la Sennette est prouvée par la persistance du vocable dans un nom de lieu : Samme (dép. de Virginal-Samme) sur la Sennette. M. VINCENT conjecture, avec beaucoup de raison, que la Senne a pu s'appeler Samme sur une grande partie de son cours.

Une virgule de plus ou de moins peut, comme on voit, entraîner des conséquences dignes d'intérêt. Ce n'est point tout. Le domaine de Sainte-Gertrude, à Bruxelles, se trouve ainsi débarrassé de l'église mère et des diverses autres annexes que DES MAREZ, naguère, eut tant de peine à situer (1). Sa démonstration, en effet, n'était convaincante qu'en ce qui concernait le *stadium*, petite seigneurie enclavée dans la ville, qui se retrouve dans les textes depuis le XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime (2). Quant aux autres biens, l'église mère comprise, DES MAREZ était obligé d'en rechercher l'emplacement à Molenbeek-Saint-Jean et dans les environs de Bruxelles, sur la rive gauche de la Senne. A première vue, il semble étrange pourtant que, dès lors, on n'ait pas désigné cette église du nom du village où elle se trouvait. Au reste, plus récemment, M. le chanoine PL. LEFÈVRE a manifesté le même étonnement : « Nous n'avons jamais saisi, dit-il, pourquoi l'*ecclesia matrix* de cet endroit (*Bruocella*) se serait trouvée à Molenbeek » (3). M. le chanoine LEFÈVRE a montré que la thèse de DES MAREZ ne pouvait être retenue, que la paroisse primitive de Bruxelles fut incon-

(1) GU. DES MAREZ, *La seigneurie de Sainte-Gertrude de Nivelles à Bruxelles*. Etudes inédites publiées par un groupe de ses anciens élèves, Bruxelles, 1936, p. 84-90.

DES MAREZ lisait *Brania* au lieu de *Braina*, donné pourtant par le Cartulaire (cf. de même dans le compte rendu de sa conférence à la Société pour le Progrès des Etudes philologiques et historiques, Revue belge de Philologie et d'Histoire, t. IX, 1930, p. 1092-93).

(2) Aux textes cités dans l'étude de DES MAREZ, ajoutons la mention suivante, empruntée au *Dénombrement des biens du Noble et Vénérable Chapitre de Nivelles*, dressé en 1787 par ordre du Gouvernement : ... *Item : une seigneurie foncière dite de Sainte Gertrude en la ville de Bruxelles avec une cour, et sa dépendance dans quelques villages voisins. Le chapitre y a un livre censal, l'aivestis et y lève droit de congé, lesquels droits ont rapportés année commune de dix : 199 florins, 2 sols, 12 deniers (A. G. R. Arch. eccl., n° 1834).*

(3) PL. LEFÈVRE, *Le problème de la paroisse primitive de Bruxelles* (Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, t. XXXVIII, 1934); p. 7.

testablement l'église Saint-Michel, dans laquelle le comte Lambert II Baldéric transféra, vers 1047, les reliques de Sainte Gudule, qu'enfin aucun document n'atteste un lien quelconque entre cette église et le monastère de Nivelles (1).

D'ailleurs, sans méconnaître le fait que des biens qui en 966 appartenaient au monastère de Nivelles lui ont certainement échappé par la suite, on peut noter qu'aucun texte postérieur au X<sup>e</sup> siècle ne mentionne la possession par Nivelles de biens de nature ecclésiastique à Bruxelles. C'est que fort probablement le monastère n'en posséda jamais.

\* \* \*

D'une façon générale, la remarque de M. BONENFANT attire l'attention sur la ponctuation du diplôme. N'est-elle pas applicable à d'autres cas? Il semble que si.

Dans le diplôme de 966, un peu plus haut, on lit :

... *Iohannes pariterque Rotboldus pro anima Sigefridi mansas tres in villa que dicitur Luponio super fluvio Trer, molendinum unum, cambam unam, mancipia X...*

*Luponio*, c'est Loupaigne, localité que baigne le haut cours de la Dyle. C'est pourquoi KURTH voyait dans le nom de rivière *Trer* le nom ancien de la Dyle, dans la partie de son cours qui précède son confluent avec la Thil (2). Cette conjecture est-elle nécessaire? Ne peut-on pas, ici aussi, mettre une virgule entre les mots *Luponio* et *super* (3) et comprendre que la donation en question se composait de trois manses à Loupaigne et d'un moulin, d'une brasserie et de dix serfs sur la rivière *Trer*? Dans

(1) *Ibidem*, p. 11-12.

(2) G. KURTH, *op. cit.*, p. 458.

(3) Ici, nous rejoignons le scribe du XV<sup>e</sup> s., qui mettait un signe de ponctuation entre *Luponio* et *super*. MIRÆUS, ici encore, plaçait une virgule. Sickel n'en met pas.

cette dernière, nous sommes enclin à voir le Train, un affluent droit de la Dyle. On sait, grâce à M. VAN LOEY, combien certaines graphies ont été maltraitées par le scribe qui copia le Cartulaire. Ne peut-on penser qu'ici, au lieu de *Trer*, il faille lire *Tren*, nom qui s'accorderait bien avec le Train que nous proposons (1)? On pourrait objecter que la rivière *Trer* apparaît ailleurs dans le même diplôme (2). Mais ne peut-on pas voir là le résultat d'une uniformisation de la graphie, consécutive à la faute initiale qui aurait fait lire *Trer* pour *Tren*? Certes, nous sommes ici en pleine hypothèse.

Jadis, GRANDGAGNAGE supposa que Train devait être un diminutif de *Thil*, nom ancien de la Dyle, soit *Thilin*, devenu *Tlin*, puis *Trin*. Cette opinion fut aussi celle du chanoine ROLAND et de M. CARNOY (3). KURTH ne fut pas du même avis; selon lui, le Train ne serait que le résultat d'une confusion, le village de Bonlez (que traverse la rivière) s'étant jadis partagé en *Bonlez deseurtrain* (supérieur) et *Bonlez desoustrain* (inférieur); ensuite, on aurait écrit *desour Train* et *desous Train*, d'où le nom actuel de la rivière (4). Cette hypothèse ne semble pas entièrement confirmée par les textes qui ont été conservés: ceux-ci, en effet, font voir que les formes *desous Train* sont antérieures aux formes *desoustrain* et moins nombreuses (5). Quoi qu'il en soit, nous ne croyons pas que

(1) La nasalisation ne doit pas avoir été générale. La carte de Ferraris (XVIII<sup>e</sup> s.) nomme la rivière la *Trine* (d'après J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Canton de Wavre*, Bruxelles, 1864, p. 190).

(2) Voir la citation que nous faisons ci-dessus, p. 307, n. 1.

(3) Nous citons d'après CARNOY, *op. cit.*, p. 104.

(4) G. KURTH, *op. cit.*, p. 443.

(5) Voici les mentions relevées par TARLIER et WAUTERS, *op. cit.*, p. 250: Pour Haut-Bonlez: *Bouler desour Traymes* (1383); *Bouler deseure Strain* (1404); *Bouler desour Train* (1436); *Bouler le deseur Train* (1492); *Bouler deseur Train* (1494, 1636); *Hault Bonlez* (1643). Pour Bas-Bonlez: *Bouler desous Train* (1383);

l'idée de KURTH soit inconciliable avec la nôtre. Les adjectifs *desourtrain* et *desoustrain* n'étaient pas tombés en désuétude au XIV<sup>e</sup> siècle ; des chroniqueurs comme Jean Le Bel, et plus tard Froissart et Jean de Stavelot les emploient (1) ; d'ailleurs ils apparaissent, au XV<sup>e</sup> siècle, dans la toponymie de Bonlez. N'est-ce pas plutôt le nom de la rivière, c'est-à-dire Train (\**Tren* en 966 ; *Traynes* en 1383), qui a favorisé cette apparition ? Il semble donc qu'on ne puisse, en bonne critique, rejeter l'antiquité du nom de la rivière, ni son identification avec le *Trer* du X<sup>e</sup> siècle (2).

\* \* \*

L'acte de confirmation d'Otton I<sup>er</sup> cite une autre donation qui a naguère retenu notre attention, au cours d'un travail de Géographie historique sur la vallée de la Sambre. C'est la mention suivante :

... *Adelardis mansam unam in Berechaim super fluvio Sambra, in villa que dicitur Culiaco mansas duas et semissem piscacionem bonam...*

Dans *Culiaco*, il est aisé de reconnaître Couillet (prov. Hainaut ; cant. Charleroi), ainsi que l'ont noté KURTH, puis M. VINCENT, M. VERCOLLIE et M. VAN LOEY (3). Moins facile est l'identification de *Berechaim*. Nul *Berchem*,

*Bouler desous Train* (1404) ; *Bouler le desoubtrain* (1436) ; *Bouler desoubztrain* (1464) ; *Bauler desoubztrain* (1492) ; *Bouler desoubs Train* (1636) ; *Bas Bonlez* (1643).

(1) Voir les exemples que cite F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. II, Paris, 1883, p. 618-619.

(2) Une autre considération donne quelque vraisemblance à notre thèse : c'est la présence au moyen âge de nombreux moulins et brasseries le long du Train. Nous n'en sachions point cependant qui ait été aux mains du chapitre de Nivelles. Mais ce dernier possédait d'autres biens dans la région (voir TARLIER et WAUTERS, *op. cit.*, *sub verb.* : Corroy-le-Grand, Chaumont. Bonlez, Grez, Archennes).

(3) VAN LOEY, *op. cit.*, p. 61.

en effet, ne se rencontre sur les rives de la Sambre et c'est précisément le prototype mérovingien de ce nom qu'on voit en *Berechaim* (1). M. VAN LOEY s'en tira fort ingénieusement, en conjecturant qu'un scribe mérovingien, désireux de rendre en son parler originel l'équivalent d'un nom roman, aurait traduit par *Berechaim* quelque nom en *mont* rencontré sous sa plume (2). Or, sur la Sambre, non loin de Couillet, il y a Monceau-sur-Sambre, Mont-sur-Marchienne, et même deux Montignies que le scribe a pu prendre pour des noms dérivés de *mont*. Récemment, un érudit carolorégien, M. L. DEBRAKELEER a rejeté cette hypothèse, en préférant voir dans *Berechaim* l'équivalent germanique de Biercée (prov. Hainaut ; cant. Thuin), où le premier élément est un nom de personne, *Berico* (3). Mais cette thèse n'est guère défendable. Enfin, à la suite de la note de M. DEBRAKELEER, M. JOSEPH ROLAND a émis une nouvelle hypothèse, qu'il nous a fort aimablement communiquée : il y a à Marcinelle (prov. Hainaut ; cant. Charleroi) un lieu-dit du nom de *Bierchamps*, qui, à la rigueur, fournirait une identification acceptable (4).

(1) *Ibidem*, p. 68.

(2) *Mont*, en germanique *berg*. La graphie *Berec-haim* contient un *e svarabhakti*, comme il s'en trouve en flamand entre une liquide et une consonne : *kerrek* pour *kerk*, *mellek* pour *melk*, *berrech* pour *berg*. (Nous devons ce détail à l'obligeance de M. Van Loey.)

(3) L. DEBRAKELEER, *Où se trouvait Berechaim?* (Bulletin de la Société royale... archéologique... de Charleroi, 9<sup>e</sup> année, 1937, p. 39). L'auteur de cette note semble mal comprendre l'argumentation de M. VAN LOEY. Il écrit, en effet, que c'est la préposition *super* qui a incité ce dernier « à chercher un point culminant, une élévation pour identifier *Berechaim* ». Et le sens du mot *berc* alors ? Pour le reste, la substitution d'un suffixe *-eias* à une finale germanique en *-haim* serait pour le moins surprenante.

(4) *Berg* donne *Bierg* en roman (cf. Bierges et Bierghes, en Brabant wallon). La finale pourrait être une adaptation à un vocable roman, par voie d'étymologie populaire. Cf. *Anchamps* (France, dépt. Ardénne), cité en 1400 sous la forme *Anghan* (\*Ingo-ham) (d'après A. VINCENT, *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937, p. 146). — *Bachant* (France, dépt. Nord), qui est *Backehems* en 1184, *Basseham* et *Besschem* au XIV<sup>e</sup> s. (\*Basso-

Mais tout cela est-il, une fois de plus, nécessaire ? L'erreur commune fut encore de se fier trop aveuglément à la ponctuation adoptée par les éditeurs du diplôme. Le passage en question est dépourvu de tout signe de ponctuation, dans le Cartulaire. Mais, d'une manière uniforme, GRAMAYE, MIRAEUS et SICKEL mirent une virgule après *Sambra*, concluant implicitement à un toponyme *Berechaim super fluvio Sambra*. Selon nous, c'est après *Berechaim* que doit venir la virgule, et la donation d'Adelardis devait comprendre un manse à *Berechaim* et deux manses et demi, plus une pêcherie, sur la Sambre, à Couillet (1). Il est superflu, dès lors, de chercher sur la Sambre un *Berechaim* qui y est introuvable — et pour cause, puisque le diplôme ne nous dit nullement qu'il s'y soit jamais trouvé ! — Faute de documents, il est du reste impossible d'assigner à ce *Berechaim* une place définitive sur la carte. Remarquons simplement qu'une grande partie des biens cités dans le diplôme impérial sont situés dans l'ancien *pagus* de Brabant (2). Or, sur le territoire de cette ancienne circonscription administrative franque, on trouve aujourd'hui Berchem-Sainte-Agathe, près de Bruxelles ; Berchem-Saint-Laurent et Berchem, dép. de Pamele (prov. Brabant ;

ham) (d'après *Statistique archéologique du département du Nord*, Lille-Paris, 1867, p. 726. REUSENS, *Pouillé du diocèse de Cambrai*, [Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique 1900], p. 54 et 208. A. VINCENT, *op. cit.*, p. 145-146).

(1) Comme autres exemples de biens désignés d'abord par un nom de rivière, ensuite seulement par le nom du domaine, citons dans le même diplôme :

... *in pago Ardenna super fluvio Aisna in comitatu Waudricia in villa que dicitur Villaro...*

... *in pago Tessandria super fluvio Struona in villa que dicitur Bergon...*

(2) On peut se faire une idée exacte de l'étendue de ce *pagus*, grâce à la carte (planche II) jointe à l'étude de M. BONENFANT, *Pagus de Brabant*, entre p. 44 et 45. Les limites de ce *pagus* coïncidaient avec celles de l'archidiaconé de Brabant, c'est-à-dire, en gros, avec le cours de l'Escaut, du Rupel et de la Dyle, et, vers le Sud, avec une ligne joignant la Lasne (affl. de la Dyle) à la Haine.

cant. Lennick-Saint-Quentin) et Berchem-lez-Audenarde(1). C'est de ces divers côtés, où les possessions de Nivelles étaient nombreuses, qu'il vaut mieux orienter nos hypothèses. En principe, rien ne s'oppose à ce qu'un même individu ait fait don au monastère de deux biens éloignés l'un de l'autre.

Couillet, il est vrai, nous reporte un peu à l'écart. Mais il s'agit notamment d'une pêcherie et l'alimentation en poisson était une des grandes préoccupations des abbayes médiévales, soumises à deux cents jours maigres par an (2). Couillet, par ailleurs, (dont c'est ici la plus ancienne mention) est citée comme un domaine indépendant (*villa*). Or, jusqu'à la fin de l'ancien régime, Couillet fit partie intégrante de la seigneurie de Marcinelle, comme jusqu'en 1579 elle avait fait partie de la paroisse du même lieu (3). Le domaine primitif s'étendait donc sur une superficie équivalente aux deux communes actuelles. Mais dès 840, Marcinelle apparaît comme centre domanial (4). Notre

(1) Plus excentriques, il y a encore Berchem-lez-Anvers et Berghem, dép. de Ruddervoorde (prov. Fl. Occ. ; cant. Thourout).

(2) Plus tard (vers 1200), une autre abbaye brabançonne, Villers, aura de même une pêcherie dans la Sambre (*Ex Gestis Sanctorum Villariensium*, M. G. H. *Scriptores*, t. XXV, p. 224).

(3) Marcinelle et Couillet formaient une même « recette » dans l'administration financière de la Principauté de Liège. Les cens seigneuriaux de 1772-1782 sont encore inscrits dans un même registre (E. FAIRON, *Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes [de Liège]*, Tongres, 1937, p. 56-57). Le pouillé de Liège de 1558 cite : Coulet *ecclesia appendix de Merchinelles* (Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. II, 1865, p. 378). Couillet n'avait pas d'échevinage particulier ; ses actes se passaient devant les échevins de Marcinelle (E. PRUD'HOMME, *Les échevins et leurs actes dans la province de Hainaut*, Mons, 1890, p. 236). Voir aussi : TH. BERNIER, *Dictionnaire... du Hainaut*, Mons, 1891, p. 251, et J. PAQUAY, *Pouillé de l'ancien diocèse de Liège en 1497*, Tongres, 1908, p. 117.

(4) Diplôme du 8 mai 840, par lequel Louis le Pieux donne à son fidèle Ekkhard, *villas duas que vocantur Funderlo et Marcinas* (S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église de Saint-Lambert de Liège*, t. I, Bruxelles, 1893, p. 4-5). *Funderlo*, c'est

sentiment est que, pour concilier ces données en apparence contradictoires, il faut se résoudre à conjecturer un déplacement du centre primitif (1). Couillet a pu être, à l'époque mérovingienne, le centre d'un domaine de ce nom. C'est alors, précisément, que la donation des biens de *Berechaim* et Couillet doit avoir été faite au monastère de Nivelles (fondé au milieu du VII<sup>e</sup> siècle) (2). Le centre domanial a dû, par la suite, se transporter à Marcinelle, soit du fait de l'érection d'une église en cet endroit, soit pour une autre cause qui nous échappe. Dès lors fut assurée la prééminence du toponyme *Marcinae* (*Marcianae*, selon d'autres textes), d'où vient Marcinelle, un diminutif. Mais en 966, la donation ancienne restait, dans les chartes ou dans les polyptiques du monastère de Nivelles, *in villa que dicitur Culiaco*. Notons que cette dernière propriété, assez excentrique, dut être aliénée par le monastère (ou lui

Pont-de-Loup, avec ses dépendances, Châtelet et Bouffioulx (cf. L. BERTAUX, *Deux villae royales : Funderlo et Marcinas*, Bull. Soc. arch. Charleroi, 8<sup>e</sup> année, 1936, p. 1-5). Dans *Marcinas*, il faut voir non pas Marchienne-au-Pont, comme on a voulu généralement, mais Marcinelle, domaine contigu à celui de Pont-de-Loup. Marcinelle est citée au XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. dans la seconde version du polyptique de Lobbes, sous le nom de *Marcianis* (J. WARRICHEZ, *L'abbaye de Lobbes*, Louvain-Paris, 1909, p. 185); on trouve ensuite : *Marchines les petites* (1231); *Marcines* (1235), *Marcines les petites* (1237) (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *op. cit.* p. 285, 348-349, 389); *in villa de Parvis Marcinis*, dans un acte de janvier 1243, et *Marcinis minoribus* dans la rubrique qui l'accompagne (*Cartulaire d'Alne*, XIII<sup>e</sup> s., Archives de l'État à Mons, f<sup>o</sup> 28); *Marcinis parvis* (août 1243); *Marchinelles* et *Marcinelles* (1244); *Marceneles* (1246) (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, p. 455, 459-460, 512). L'identification du *Marcinas* de 840 par Marcinelle se trouve confirmée par la seconde partie (à paraître) du travail cité de M. L. BERTAUX.

(1) Des déplacements du centre domanial ont pu se produire à toutes les époques. Voir à ce sujet un article très suggestif de C. JULLIAN, *L'analyse des terroirs ruraux* (Revue des Etudes Anciennes, t. XXVIII, 1926, p. 139-151). Il cite, entre autres, le cas très typique du domaine de Passy-Auteuil.

(2) Rappelons l'archaïsme de la forme *Berechaim*; la forme *Culiaco* peut également être fort ancienne.

fut enlevée), car nous ne sachions pas qu'on en ait jamais relevé de mention postérieure à celle de 966.

\* \* \*

Avant de terminer, nous voudrions considérer les trois toponymes qui sont seuls repris dans la copie A :

... *in villa Ramesbecca mansos triginta, ecclesiam matriciam cum omnibus decimis, sub Quercu frondissimo* (1) *mansos quinque, in Hunsa* (2) *mansum unum*...

Pour *Ramesbecca*, plusieurs identifications se présentent : Ransbeke, dép. de Saint-Antelinckx (prov. Fl. Or. ; cant. Herzele) ; Ransbeke, dép. de Tronchiennes (prov. Fl. Or. ; cant. Gand) ; Ransbeek, dép. de Neder-Over-Heembeek (incorporé à Bruxelles) ; Ransbeek, dép. d'Ohain (prov. Brabant ; cant. Wavre) (3). A priori, comme il s'agit de la donation d'une église mère et des dîmes, on s'attendrait à trouver une commune, plutôt que des hameaux. En fait, il faut voir ici la paroisse de Saint-Antelinckx, qui, au moyen âge, porta le nom de Ransbeek (4). Déjà, Alphonse Wauters, qui publia la copie A, avait proposé cette identification (5) et celle-ci se trouve confirmée par l'examen

(1) A et C donnent : *fronissima*.

(2) B donne : *Honsa*.

(3) M. Van Loey nous communique cette dernière identification possible.

(4) Saint-Antelinckx est citée dans un acte de 1179 sous le nom : *in parrochia Ransbecca* et dans un autre de 1228 : *in parochia de Ransbeca* (publiés par J.-J. DE SMET, *Recueil des chroniques de Flandre*, t. II, Bruxelles, 1841, p. 777 et 857). Pour l'identification, cf. F. DE POTTER et J. BROECKAERT, *Geschiedenis van de Gemeenten der Provincie Oost-Vlaanderen*, 5de Reeks (Arrond. Aalst), 1ste deel, Gent, 1895, *sub* v<sup>o</sup> Sint-Antelins, p. 1-2.

(5) A. WAUTERS, *Chartes inédites concernant le chapitre de Nivelles* (Revue d'Histoire et d'Archéologie, t. III, 1862, p. 368-373), p. 371. Cet auteur, se fondant sur la proximité, voyait, en outre, dans *Quercu frondissimo* un hameau de Saint-Antelinckx du nom de Eyken, et dans *Hunsa* la localité de Steenhuize, voisine de Saint-Antelinckx.

des archives du chapitre de Nivelles, qui ont conservé diverses pièces relatives à la dîme de Saint-Antelinckx (1) ; d'ailleurs c'est le chapitre de Nivelles qui, en 1551-52, s'occupa de l'érection d'un nouveau chœur, en l'église du même lieu (2) et, en 1781, c'est lui encore qui fournit au curé de Saint-Antelinckx le terrain nécessaire à la construction de sa cure (3). Quant au toponyme Ransbeek, qui cessa au XIII<sup>e</sup> siècle de s'appliquer à la paroisse ; il se conserva dans le nom d'une ferme du même lieu, que possédait le chapitre de Nivelles et dont on suit la trace jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle (4) ; cette ferme tirait sans doute son origine

(1) A. G. R. Arch. eccl., n° 2003 (pièces diverses du XVI<sup>e</sup> s.). *Ibidem*, n° 1794 dans une note intitulée *St-Entelins. Consistance des biens que le chapitre possède audit lieu de St-Antelins*, on trouve outre la ferme et le terrage dont il sera question ci-dessous : *La dîme dudit chapitre audit lieu environ sur 50 bonniers que pouldroit porter à l'advenant et estime de 50 patarz chaque bonnier que porteroit a environ 200 florins (XVII<sup>e</sup> s.). Voir aussi le pouillé du diocèse de Cambrai (XIV<sup>e</sup> s.), qui indique l'abbesse de Nivelles comme titulaire du droit de patronage à Saint-Antelinckx (A. LONGNON, *Pouillés de la Province de Reims* [Recueil des historiens de la France, publié par l'Acad. Inscript. Bel.-Let. Pouillés. Tome VI], Paris, 1908, p. 337).*

(2) A. G. R. Arch. eccl., n° 2083.

(3) ... Item : 150 verges de terres, partie de la cense de Saint-Antelinck en Flandre, mises par baïl d'emphiteuse, du 25 juillet 1781, pour 99 ans, au curé dudit lieu, pour y bâtir la maison pastorale, au rendage annuel de neuf florins... (Dénombrement de 1787 ; A. G. R. Arch. eccl., n° 1834). Le même document ne donne pas de mention explicite de la dîme ; peut-être, à ce moment, avait-elle échappé au chapitre ?

(4) La ferme de Ransbeek est citée en 1527 (DE POTTER et BROECKAERT, *op. cit.*, p. 7-8). On la retrouve dans la note du XVII<sup>e</sup> s., citée ci-dessus (n. 1). Dans le dénombrement de 1787, on lit : ... Une ferme au village de Saint-Entelinck, province de Flandre, consistant en 18 bonniers 340 verges de terres, et 6 bonniers 225 verges de prairies. Déduction des charges publiques et frais d'entretiens porte 449 fl., 4 s., 12 d. Le chapitre y possédait en outre un droit de terrage, qui, d'après la note du XVII<sup>e</sup> s., s'étendait sur environ trente bonniers ; en 1787 : ... Un petit droit de terrage au village de St-Entelinck, en Flandre, tenu en admadiation pour 9 ans, par le fermier de la cense du chapitre dite Ransbeek, audit lieu, au rendage annuel de 12 fl. Le même fonds d'archives possède en outre deux registres des cens et rentes qui appartenaient au

de l'immense domaine (trente manses) que le monastère avait possédé à Ransbeek au X<sup>e</sup> siècle, mais qui, semble-t-il, se trouva fortement amoindri dans les siècles ultérieurs.

*Quercus frondissimus* n'est plus identifiable. Faut-il y voir un des nombreux Chenois, Quesnoy, Chênée, Chêne, etc. ou des innombrables Eiken, Eecke, etc. qui parsèment nos cartes topographiques et nos documents d'archives? Dans ce cas, ce serait l'aiguille dans la botte de foin ! Citons simplement — sans rien en inférer — Chenois, dép. de Grand-Rosière (prov. Brabant ; cant. Perwez) qu'on désigne ainsi en 1180 : *in Querceto iuxta Petrosom vadum* (1), c'est-à-dire près de Perwez, où, précisément le monastère de Nivelles posséda un manse (2).

*Hunsa* (ou *Honsa*) ne semble pas avoir persisté en toponymie (3). Tout au plus, en 1229, trouve-t-on mention d'une localité qui se nomme *Hunsen* et d'un personnage de ce nom (4) et, en 1261, est-il question d'une dépendance de Donk (prov. Limbourg ; cant. Herck-la-Ville) appelée *Hunshem* (5). Mais ces toponymes ne semblent pas appelés à fournir une identification définitive.

chapitre, à St-Antelinckx et à Ransbeek, au XVI<sup>e</sup> s. (nos 1794 et 1809). Le premier est une copie sur papier du 26 novembre 1596, collationnée sur un original en parchemin ; elle commence : *Copije. Dit sijn de Renten der Capitel van Nivele te Ransbeke...*

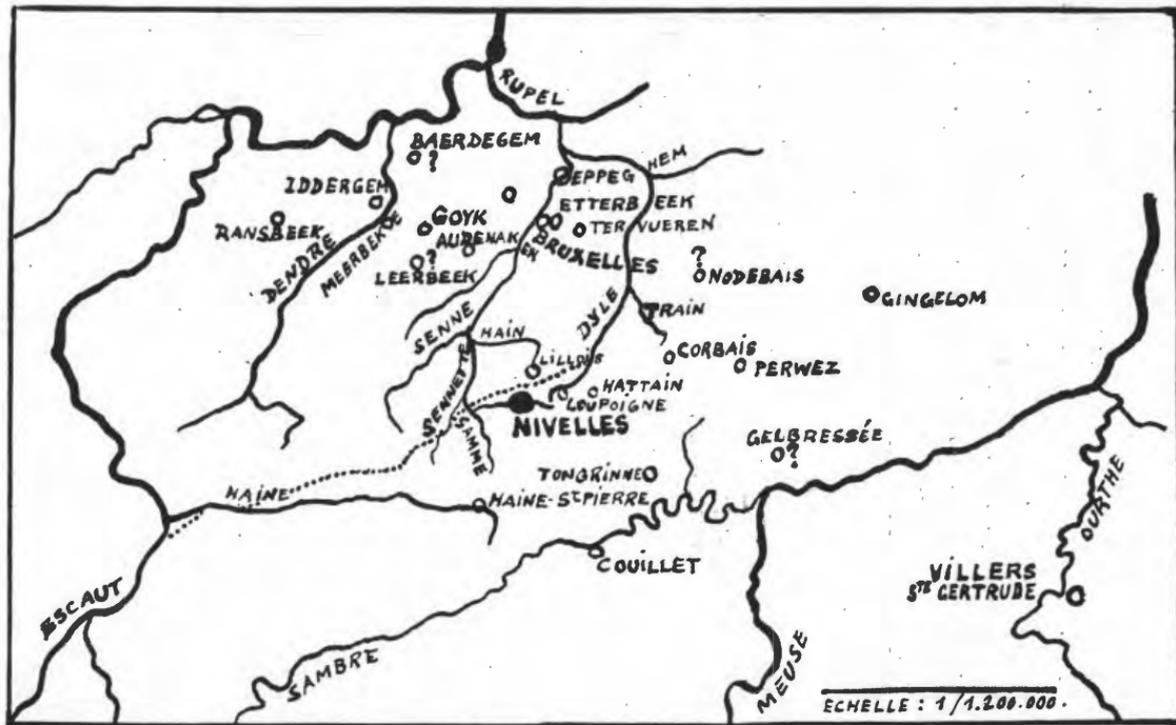
(1) D. U. BERLIÈRE, *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. I, Maredsous, 1894, p. 25. Il s'agit d'une bulle d'Alexandre III confirmant les biens de l'abbaye de Florennes. La même mention est reprise textuellement dans une bulle de Clément III, en 1188 (*Ibidem*, p. 28).

(2) ... *Berta, Yda mansum I in villa Petrosowado...* (diplôme de 966).

(3) Hunsel (Limbourg hollandais), Hunsel, dép. de Lennick-Saint-Quentin et Hunsel, dép. de Lombeek-Sainte-Marie (près du précédent) ne semblent pas susceptibles d'un rapprochement heureux.

(4) ... *cum nos denariis Ode de Bruxella presentium latricis bonarium terre quod jacet apud Hunsen erga Henricum de Hunsen comparasemus...* (E. DE MARNEFFE, *Cartulaire de l'abbaye d'Affligem*, Louvain, 1894-96, p. 467). M. Van Loey nous a fait connaître ce texte.

(5) Il s'agit de la vente de IIII<sup>or</sup> *bonuaria terre arabilis, sita*



\* \* \*

C'est le propre des documents qui appartiennent aux hautes époques, en raison même de leur rareté et par conséquent de leur intérêt, de faire couler beaucoup d'encre. Pas plus que naguère M. VAN LOEY, nous n'avons pourtant l'impression d'avoir dit le dernier mot à propos de ce précieux diplôme de 966. Puisse seulement notre modeste contribution aider les chercheurs et susciter de nouvelles enquêtes (1) !

*apud Hunschem, pertinentia ad curtem nostram de Dunch...* (CH. PIOT, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, Bruxelles, 1870, p. 299-300).

(1) Nous avons cru utile de joindre à notre article le croquis que nous avons eu constamment sous les yeux, en l'écrivant. Nous y avons reporté, outre l'hydrographie, les noms contenus dans le diplôme de 966, dans la mesure où ils ont été identifiés par M. Van Loey et par nous, à l'exclusion des possessions trop excentriques, comme celles des Pays-Bas septentrionaux et de Binsfeld (près de Juliers). Nous traçons en outre la frontière méridionale de l'archidiaconé de Brabant (cf. ci-dessus p. 313, n. 2).

*Addendum* : La localité située au nord-ouest de Bruxelles et dont l'indication du nom a été omise sur notre croquis est Beckerzeel.